



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Compte-rendu de réunion

Présents :

Mr le Maire Moïse CARON
Patrick WALLET adjoint
Isabelle FRETZ

Yannick CAILLET 1^{er} adjoint
Charlène MOUSSET adjointe
Laurent BESNARD

Daphné PERROT adjointe
Aurore PREAUD
Alexandre PHILISPART

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Absents :

Kelly CHEVALLIER, pouvoir donné à Yannick CAILLET
Estelle LANCELOT, pouvoir donné à Moïse CARON
Laurent CHABRILLAT, pouvoir donné à Isabelle FRETZ
Jocelyne COUSSEAU, pouvoir donné à Isabelle FRETZ
Gilles BONIN, pouvoir donné à Daphné PERROT

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h15. Elle a été levée à 20h50.

Secrétaires de séance : Aurore PRÉAUD & Charlène MOUSSET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. POINT FINANCES (CMT)

1. A fin décembre 2021 pour préparation vote du CA le 15/03
2. Point budget 2022 pour préparation vote du BUDGET le 29/03
3. Point dépenses à fin 01/2022

II. DELIBERATIONS (MCN)

2. Vote de l'autorisation de signature donnée à Mr le Maire pour demandes de subventions
3. Vote des coûts garderie/cantine suite « fermetures » liées à la crise sanitaire.
4. Vote de l'achat de la parcelle AB351
5. Vote du choix du restaurateur « ATELIER XIII » en ancienne mairie
6. Vote du coût vente ancienne mairie suite retour des domaines

III. POINT EMPLOYES (MCN)

IV. RETOURS COMMISSIONS (VP)

V. QUESTIONS DIVERSES (tous)

Monsieur le Maire nous fait part que Hervé LAUREAU a donné sa démission. Sa nouvelle activité professionnelle lui demande beaucoup de temps et il n'a plus assez de disponibilité pour ses fonctions de conseiller municipal.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

N'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter pour le CR du 18 janvier 2022.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

Ce CR est donc validé à l'unanimité.

I. POINT FINANCES (CMT)

1. À fin décembre 2021 pour préparation vote du CA le 15/03

Reste quelques dépenses à intégrer et modifications à faire.

2. Point budget 2022 pour préparation vote du BUDGET le 29/03

Commission finances à faire avant le prochain conseil avec Brigitte.

NB : voir pour mettre en place une comptabilité analytique sur différents chapitres afin d'avoir un meilleur suivi.

3. Point dépenses à fin 01/2022

A revoir une fois tous les éléments en main.

II. DELIBERATIONS (MCN)

1. Vote de l'autorisation de signature donnée à Mr le Maire pour la convention de délégation avec le département

Il s'agit du vote d'une convention de délégation (pose des coussins lyonnais à Cocherel) afin que la commune soit couverte en cas de problème.

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

2. Vote des coûts garderie/cantine suite « fermetures » liées à la crise sanitaire

Avec la pandémie, nous avons dû fermer la garderie sauf pour les professions prioritaires.

Un repli a ensuite été fait dans la SDF.

Il est donc proposé de ne pas appliquer sur la période de janvier 2022 la tarification au forfait pour la cantine mais de mettre le prix du repas réellement consommé à 4.20 euros pour les enfants d'Houlbec-Cocherel et de Rouvray, et 5.50 euros pour les autres.

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

3. Vote de l'achat de la parcelle AB351

Il s'agit d'un terrain actuellement en jachère avec une maison.

2 annonces sont présentes dans l'agence TURLLOT :

- terrain 20K€ + maison 520K€ = 540K€

- terrain seul de 8000 m² = 20K€

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter sur le principe de l'éventuel achat de la parcelle AB351 à hauteur de 20K€, dans l'hypothèse d'y mettre une plaine de jeux par exemple ou autre !

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

4. Vote du choix du restaurateur « ATELIER XIII » en ancienne mairie

L'atelier XIII a présenté son projet complet au dernier conseil municipal. Ils avancent entre les travaux et l'achat de l'ancienne mairie un budget conséquent.

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 11
-------------------	-----------------------	------------------

Les abstentions : Mme Fretz, Mme Cousseau et Mr Chabrilat

5. Vote du coût vente ancienne mairie suite retour des domaines

Après réflexion, il a été décidé de vendre l'ancienne mairie au restaurateur qui va s'installer.

Le but n'est pas la transformation de cette dernière en maison d'habitation. Nous resterons très vigilants lors de la signature de l'acte de vente.

Le prix affiché est de 230K€, il a été négocié par le restaurateur atelier XIII positionné sur l'opération à 210KE.

Les 20KE d'écart représentent :

- 1 an de loyers comme il était convenu au départ soit 1200 euros*12 = 14 400 euros
- les travaux d'électricité
- la participation à l'achat de la licence IV à hauteur de 5000 euros

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 11
-------------------	-----------------------	------------------

Les abstentions : Mme Fretz, Mme Cousseau et Mr Chabrilat

III. POINT EMPLOYES (MCN)

- Un salarié qui était en IPT (invalidité permanente et totale) a été licencié et a reçu une prime de licenciement d'environ 4600 euros calculée par le CDG 27
- Une salariée est en arrêt maladie depuis 2,5 ans
- Une salarié de l'école s'est vue refuser sa prise en charge en longue maladie et partira en retraite au mois d'avril 2022
- Il est prévu de créer un poste de rédactrice principale pour une employée de la mairie et de mettre en place UN CDD pour une employée de la cantine (deliberation au prochain conseil)

IV. RETOURS COMMISSIONS (VP)

1. Ecole :

L'organisation a été compliquée ces derniers mois avec la pandémie, entre la gestion des enfants, des parents (le maire a reçu 2 plaintes des parents d'élèves), du personnel d'encadrement et des professeurs.

La solution pérenne qui a été trouvée afin d'éviter le brassage de la garderie a été la SDF jusqu'à 18h30 au lieu de 19h. La garderie réouvre ses portes au retour des vacances d'hiver.

2. Communication :

- 05/03/2022 : rétrospective des étudiants en architecture pour le centre bourg le matin et repas le midi.
15h : ouverture de la SDF au public
- Un questionnaire pour la destination du lot 117 va être envoyé par mail aux habitants de la commune

3. Voirie :

Les travaux route de la Chapelle ne seront pas terminés tant que les poteaux électriques ne seront pas démontés.
Fin prévue entre 2022 et 2023.

V. QUESTIONS DIVERSES (tous)

Aucune.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **15 mars 2022** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).
À noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.